

L'honorable membre trouvera, ci-dessous, un tableau reprenant un ensemble de données disponibles pour ce qui concerne l'assurance contre la perte de revenus au regard des emprunteurs auprès du Fonds du Logement :

	Nbr dossiers éligibles	Nbr demandes introduites	Nbr demandes accordées	Nbr demandes incomplètes ou refus
2021	577	452	396	56
2022	607	458	382	76
2023	620	467	346	121
2024	575	454	378	76
2025	516	343	194	15
Total	2.895	2.025	1.696	344

Il convient de relever que les données relatives à l'année 2025 sont incomplètes, car en cours de traitement au niveau du Service public de Wallonie qui communique ses décisions de couverture en bloc.

Sachant que l'assurance contre la perte de revenus couvre jusqu'à trois années de charges hypothécaires, avec un plafond de 6 200 euros par an, pour un montant total maximal de 18 600 euros, et ce, durant les huit premières années du crédit, le volume des interventions s'établit de la manière suivante :

	Nbr dossiers concernés par une intervention de l'APR	Volume (EUR)
2021	65	260.869
2022	70	269.937
2023	66	295.771
2024	82	394.115
2025	104	495.149
Total	387	1.715.841

Le profil des bénéficiaires reflète clairement le public cible du Fonds du Logement, puisque, sur les 2 895 dossiers éligibles, 2 410 d'entre eux concernent des familles émargeant à la Catégorie 1 des revenus (soit 83 %). La part représentée par les familles monoparentales s'élève à 25 %.

Le Fonds du Logement veille à promouvoir le recours à l'assurance contre la perte de revenus et réalise bon nombre de démarches administratives pour le compte des familles accompagnées.

Il n'y a pas d'évaluation récente du dispositif. Dans le cadre des missions qui seront confiées à l'Agence de l'Habitation, notamment en termes d'évaluation des besoins et de l'impact des aides octroyées, ce dispositif pourra le cas échéant faire l'objet d'une évaluation.